

Rapport

Date de la séance du CE: 20 janvier 2016
Direction: Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

Tour de France 2016 : prestations du canton de Berne Crédit d'objet

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Contexte	2
3.2	Organisation	3
3.3	Prestations du canton de Berne en faveur du Tour de France	4
3.4	Dépenses et abandon de recettes	4
4	Conséquences d'un rejet	6
5	Comparaison avec d'autres cantons.....	6
6	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	6
7	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.....	6
8	Répercussions sur les communes	7
9	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	7
10	Proposition.....	7



1 Synthèse

Le Tour de France fera halte à Berne du 18 au 20 juillet 2016. Les coureurs en provenance de Moirans-en-Montagne (F) s'arrêteront dans la ville fédérale à l'issue de la 16^e étape avant de repartir pour Finhaut/Emosson (VS). Ils passeront par ailleurs un jour de repos dans la capitale le 19 juillet 2016. Pour la ville de Berne, le canton et toute la Suisse occidentale, cet événement sera une occasion unique de renvoyer au monde entier l'image d'une région touristique attrayante qui apprécie le sport et sait recevoir. Le Tour passe par une quarantaine de communes bernoises ainsi que par les cantons voisins de Fribourg, de Neuchâtel, de Vaud et du Valais. En sa qualité de partenaire contractuelle de l'organisateur du Tour de France Amaury Sport Organisation (A. S. O.), la ville de Berne assumera les dépenses occasionnées sur son territoire, pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par le contrat sur les ressources passé avec la Police cantonale.

Le canton apportera sa contribution pour préparer le tronçon, signaler les déviations et assurer la sécurité. Etant donné l'importance économique et touristique de la manifestation, il ne facturera pas ces coûts. Cette décision est conforme à la pratique prévalant lors d'autres grandes manifestations. En vertu de la loi sur le pilotage des finances et des prestations, les charges supplémentaires et l'abandon de recettes doivent être soumises à l'approbation de l'organe compétent en matière financière.

2 Bases légales

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 31, 46, 48, alinéa 1, lettre a, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), article 148
- Ordonnance du 22 février 1995 fixant les émoluments de l'administration cantonale (OEmo ; RSB 154.21), article 2 et annexe VC
- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), article 12, alinéa 3 et article 12a, alinéa 3
- Ordonnance cantonale du 22 octobre 2014 sur la protection de la population (OCPP ; RSB 521.10), articles 39 à 45 et article 92
- Loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11), articles 68 et 71
- Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR ; RSB 732.111.1), article 51
- Loi du 12 mars 1997 sur le développement de l'économie (LDE ; RSB 901.1), article 3, alinéa 1, lettre a
- Loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211), article 4b

3 Description de l'affaire

3.1 Contexte

Le Tour de France fait partie des plus grandes compétitions sportives du monde : son importance pour le canton et la ville de Berne est similaire à celle de l'EURO 2008 ou des Championnats du monde de hockey sur glace de 2009. Les chaînes de télévision couvrent quotidiennement cette manifestation dans plus de 190 pays. Elles ne montrent pas seulement les cyclistes mais également les attractions touristiques et culturelles qui jalonnent le tracé. Il s'agit d'une occasion unique pour le tourisme dans le canton de Berne et dans toute la Suisse occidentale. Le Tour de France est particulièrement populaire dans les pays voisins, mais aussi en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique et aux Etats-Unis. Ces pays représentent des marchés cibles importants pour le tourisme bernois.

Depuis quelques années, le canton de Berne accueille par ailleurs un éventail intéressant de manifestations sportives annuelles (Courses internationales du Lauberhorn à Wengen, Coupe du monde d'Adelboden, Course des 100 kilomètres de Biel/Bienne, Grand Prix et Course féminine suisse de Berne) ainsi que de grands événements ponctuels (EURO 08, Championnats du monde de hockey sur glace de 2009, Championnats d'Europe de patinage artistique de 2011, Championnats d'Europe de gymnastique artistique et Championnats d'Europe de beach-volley en 2016). Le Tour de France vient confirmer le canton de Berne dans sa position de lieu idéal pour les événements sportifs de haut niveau.

La ville de Berne cherche depuis plusieurs années à devenir un site étape du Tour de France. Le tracé et le nom des sites étapes sont communiqués neuf mois seulement avant le début de la compétition. La ville de Berne a donc dû attendre le 20 octobre 2015 pour apprendre qu'elle avait été retenue.

Le canton de Berne accueillera le Tour de France durant trois jours :

- La 16^e étape (18 juillet 2016) mènera de Moirans-en-Montagne (F) à la ville de Berne via le Jura français, Les Verrières, les cantons de Neuchâtel et de Fribourg ainsi que le Seeland bernois.
- Le 19 juillet les coureurs resteront à Berne pour un jour de repos.
- La 17^e étape (20 juillet 2016) mènera de la ville de Berne aux Alpes valaisannes (Finhaut/Emosson) en passant par le Gürbetal, le Simmental et le Pays de Gessenay via le col des Mosses (VD).

Le Tour de France traversera une quarantaine de communes bernoises ainsi que nos cantons voisins. Pour garantir le bon déroulement de la manifestation, le canton et les communes doivent notamment préparer le tracé, signaler les déviations et assurer la sécurité du public. Côté canton, la fourniture de ces prestations incombe surtout à la Police cantonale, à l'Office cantonal des ponts et chaussées et aux services sanitaires. Les dépenses doivent en principe être facturées à l'organisateur. Le canton peut toutefois renoncer à cette facturation, comme il le fait pour les manifestations sportives similaires (Tour de Suisse, compétitions de ski FIS à Wengen et Adelboden). En vertu de la loi sur le pilotage des finances et des prestations, les charges supplémentaires ou l'abandon de recettes doivent être soumis à l'approbation de l'organe compétent en matière financière.

3.2 Organisation

Le Tour de France est organisé par l'entreprise Amaury Sport Organisation (A.S.O.) sise à Issy-les-Moulineaux (F). A.S.O. est responsable de la course et conclut avec les sites étapes (en l'occurrence la ville de Berne) un contrat réglant les tâches du partenaire local.

Le comité d'organisation de la ville de Berne, dirigé par le maire de Berne, sert d'interlocuteur à A.S.O. Ce comité s'occupe également de l'arrivée de la 16^e étape, du départ de la 17^e étape ainsi que du programme général. Les questions opérationnelles sont confiées à un chef de projet subordonné au comité.

Comme le Tour de France traverse plusieurs cantons (soit Berne, Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Valais), un comité de pilotage a été mis en place pour coordonner leurs tâches communes. Ces tâches comprennent notamment les interventions des corps de police cantonaux et de l'armée, la promotion du tourisme et le programme sportif. Le comité de pilotage regroupe la ville de Berne (présidence), le site étape Finhaut/Emosson, les cantons de Berne, Fribourg,

Neuchâtel, Vaud et Valais, l'Office fédéral du sport (OFSP), Swiss Cycling et les organisations touristiques.

En novembre 2015, le Conseil-exécutif a instauré une organisation de projet cantonale¹. Cette dernière a les tâches suivantes :

- Planification et mise à disposition des principales prestations et autorisations dans les domaines de la sécurité (y c. circulation) et des infrastructures routières (routes cantonales et communales),
- Coordination des activités relevant du tourisme et de la communication.

L'organisation de projet cantonale est dirigée par Denis Grisel, chef de la Promotion économique du canton de Berne, beco Economie bernoise. en font également partie la Police cantonale, l'Office de la circulation routière et de la navigation, l'Office des ponts et chaussées, le Laboratoire cantonal, la Communication du canton de Berne (ComBE) et la ville de Berne.

3.3 Prestations du canton de Berne en faveur du Tour de France

Le Tour de France dispose de son propre service de sécurité. Durant la course, la Garde républicaine et la Gendarmerie nationale sont responsables de la sécurité des coureurs et des véhicules qui les accompagnent. La préparation du tracé, le bouclage des routes et la sécurité des spectateurs et spectatrices incombent aux services locaux. C'est pourquoi des prestations cantonales sont indispensables – ici comme pour les autres manifestations importantes. En voici un résumé :

Police cantonale :

- Planification des mesures de circulation et de sécurité le long le long du tracé en collaboration avec A.S.O.
- Coordination avec les corps de police des cantons voisins, les services d'urgence locaux, les autorités fédérales et les communes
- Passage sans encombre du Tour de France sur le tronçon d'environ 130 kilomètres traversant le canton de Berne
- Déviation du trafic individuel en collaboration avec l'Office cantonal des ponts et chaussées
- Autres tâches relevant de la police de sécurité

Office cantonal des ponts et chaussées :

- Préparation de la signalisation
- Suppression des obstacles à la circulation et sécurisation des endroits dangereux

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale :

- Mise à disposition des services sanitaires et de sauvetage

L'Office de la circulation routière et de la navigation se chargera en outre d'octroyer les autorisations de passage nécessaires et en facturera les coûts.

3.4 Dépenses et abandon de recettes

Selon la loi sur le pilotage des finances et des prestations, toutes les dépenses affectées à un même objet doivent être additionnées. L'objet est en l'occurrence le passage du Tour de

¹ ACE 1385/2015 du 18 novembre 2015

France par le canton de Berne. Les dépenses qui ne profiteraient qu'indirectement à cette manifestation, par contre, doivent faire l'objet d'une autorisation séparée au même titre que d'autres activités organisées à l'occasion du Tour.

Le calcul des coûts – et partant des dépenses et des recettes abandonnées – s'appuie sur les bases appliquées pour des manifestations similaires au cours des dernières années. Certaines adaptations pourront être apportées une fois que le tracé définitif sera connu (vraisemblablement en mars 2016). Si la situation en matière de sécurité devait faire l'objet de changements majeurs, il serait également possible de procéder à des adaptations. Le calcul des charges de personnel est effectué selon les dispositions de l'ordonnance fixant les émoluments de l'administration cantonale.

Coûts incombant à la Police cantonale

Mesures de police routière et de police de sécurité	CHF	1 340 000
---	-----	-----------

La Police cantonale a conclu avec la ville de Berne et la commune de Köniz un contrat sur les ressources définissant les prestations à fournir en matière de police de sécurité, de police routière, d'entraide administrative et d'assistance à l'exécution en vertu de la loi sur la police. Le présent projet de crédit ne comprend pas les prestations que la Police cantonale doit assumer en vertu de ces contrats.

Le Conseil-exécutif prévoit pour le canton des charges d'un montant total de 1,3 à 1,4 million de francs pour la sécurité. Le Tour de France sera également soutenu par l'armée, les pompiers, les communes et des bénévoles. Les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Valais ont présenté au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) une demande commune afin de pouvoir recourir à l'armée pour l'exécution des tâches d'infrastructure et de sécurité. Une décision est attendue au cours du premier trimestre 2016.

Coûts incombant à l'Office des ponts et chaussées

Charges de personnel, biens, services et marchandises	CHF	50 000
---	-----	--------

Coûts incombant aux services sanitaires et de sauvetage

Services sanitaires et de sauvetage	CHF	50 000
-------------------------------------	-----	--------

Contribution de la ville de Berne à l'organisation

A.S.O. demande une contribution de base aux villes retenues comme sites étapes. Ce montant se chiffre à 650 000 euros pour la ville de Berne. La Direction de l'économie publique a promis une contribution de 300 000 francs. L'octroi de cette somme relève de sa compétence exclusive.

Selon le droit financier, le Tour de France 2016 entraînera les dépenses suivantes pour le canton de Berne :

Prestations fournies par la Police cantonale bernoise (abandon de recettes)	CHF	1 340 000
---	-----	-----------

Prestations de l'Office cantonal des ponts et chaussées (abandon de recettes)	CHF	50 000
Prestations des services sanitaires et de sauvetage (dépense)	CHF	50 000
Objet du présent arrêté	CHF	1 440 000
Part cantonale de la contribution à A.S.O. (dépense déjà autorisée par la Direction de l'économie publique)	CHF	300 000
Montant déterminant pour la compétence financière	CHF	1 740 000

Les dépenses susmentionnées sont basées sur des conditions de sécurité normales. Si ces dernières devaient se dégrader considérablement, il faudrait envisager une adaptation. Il est toutefois impossible de planifier à l'heure actuelle cette éventualité ou de calculer les coûts potentiels qu'elle engendrerait.

4 Conséquences d'un rejet

Si le projet de soutien cantonal était rejeté, la ville de Berne devrait, en tant que partenaire contractuelle d'A.S.O., assumer elle-même le coût des prestations relevant des services cantonaux. Si le canton devait déclarer être incapable d'accueillir comme prévu le Tour de France sur son territoire, sa réputation risquerait d'en pâtir fortement. A.S.O pourrait adapter le tracé et d'autres sites suisses pourraient alors être mis en avant.

5 Comparaison avec d'autres cantons

Les cantons de Neuchâtel, de Vaud et du Valais sont également en train de préparer les arrêtés requis pour la manifestation. Selon le droit financier cantonal, leurs gouvernements devraient être seuls compétents pour autoriser les crédits nécessaires.

6 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Les 16^e et 17^e étapes du Tour de France 2016 passent par les cantons de Neuchâtel, de Berne, de Fribourg, de Vaud et du Valais. La manifestation contribue donc aux objectifs 9 « Positionner efficacement la Région capitale suisse » et 2 « Renforcer le site d'implantation » du programme gouvernemental de législature 2015-2018.

7 Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Toutes les répercussions du projet sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux sont exposées dans le présent rapport.

8 Répercussions sur les communes

Le Tour de France 2016 traversera une quarantaine de communes bernoises. Le Conseil-exécutif les en a informées début novembre 2015². Le 7 décembre 2015, la ville et le canton de Berne ont organisé une séance d'information à leur intention. Elles ont, pour l'essentiel, réservé un accueil favorable au projet. La venue du Tour de France donne à ces communes la possibilité de se présenter à un public international.

Les organisateurs du Tour définiront d'ici à mi-mars 2016 le tracé exact en collaboration avec la Police cantonale. Les communes seront ensuite informées des mesures de sécurité à prendre (balles de paille, barrières de sécurité, etc.). Elles seront en outre confrontées à des fermetures et des déviations routières temporaires. Il conviendra de clarifier dans quelle mesure elles fourniront les prestations requises avec leur propre personnel au moment où le plan définitif du tracé sera connu.

9 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le Tour de France 2016 fait partie des plus importantes manifestations sportives du monde. Les chaînes de télévision couvrent quotidiennement cette compétition durant trois semaines dans plus de 190 pays. Chaque après-midi, plus de 12 millions de spectateurs et spectatrices européens regardent les retransmissions en direct. Ces dernières ne montrent pas seulement la course mais s'attardent également sur le paysage et les attractions touristiques qui jalonnent le tracé.

Mener une campagne publicitaire de cette portée pour le Seeland, la ville de Berne, le Mittelland et l'Oberland bernois reviendrait bien plus cher. Le Tour de France représente donc une occasion unique de montrer au monde entier et aux nombreux médias que le canton de Berne est une destination touristique attrayante, un site économique performant et un cadre de vie intéressant.

Les études sur la création de valeur réalisées suite aux grandes manifestations sportives démontrent en outre que l'utilité de ces dernières dépasse largement les coûts assumés par les pouvoirs publics. L'EURO 2008, par exemple, a généré une valeur ajoutée brute de 68 millions de francs dans le canton de Berne³.

Les organisateurs du Tour de France s'efforcent de maintenir aussi bas que possible l'impact de la compétition sur l'environnement. Ils s'engagent notamment à réduire le nombre de véhicules accompagnant les coureurs, à favoriser un mode de conduite écologique et à limiter les déchets.

10 Proposition

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons d'approuver le projet d'arrêté.

Le directeur de l'économie publique

Andreas Rickenbacher
Conseiller d'Etat

² ACE 1335/2015 du 11 novembre 2015

³ Wirtschaftliche Wirkungen der UEFA EURO 2008™ in der Schweiz. Schlussbericht (L'impact économique de l'EURO 2008™ en Suisse. Rapport final). Heinz Rütter, Jutta Popp, Matthias Holzhey, Christian Busin - Rüschtikon: Rütter + Partner, Avril 2010